RÈGLEMENT DE CONSULTATION
Appel à Manifestation d'Intérêt
—
Mutuelle Communale

> **Instruction aux candidats**
> *Le présent Règlement de Consultation fixe les modalités d'organisation de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI). Pour faciliter le travail d'analyse de la commission municipale et garantir une parfaite équité de traitement, la commune de Puymoyen applique une grille de notation claire sur 100 points et impose l'utilisation de cadres de réponse standardisés.*

Article 1 – Objet et cadre général de la consultation

Objet : La commune de Puymoyen organise une consultation transparente visant à sélectionner un organisme partenaire pour proposer une mutuelle communale à des tarifs négociés.

Organismes admis : Peuvent faire acte de candidature les mutuelles (Code de la mutualité), compagnies d'assurance (Code des assurances), institutions de prévoyance (Code de la sécurité sociale), ainsi que les courtiers ou gestionnaires mandatés par un porteur de risque identifié.

Article 2 – Composition du Dossier de Consultation de l'Entreprise (DCE)

Le dossier de la consultation mis à disposition des candidats comprend :

- Le présent Règlement de Consultation (RC) ;
- Le Cahier des Charges (CDC);
- Le Cadre de Réponse Obligatoire (Composé de la fiche candidat, de la grille tarifaire standardisée et du tableau comparatif de garanties).

Article 3 – Contenu du dossier de réponse des candidats

Documents obligatoires à fournir : Pour être recevable et analysé de manière simplifiée, le dossier de candidature remis par l'organisme doit impérativement contenir :

- **1. Fiche d'identité du candidat :** Statuts, agrément de commercialisation, identification du porteur de risque et attestation d'assurance.
- **2. Cadre de Réponse Obligatoire dûment complété :** Grille des tarifs par tranche d'âge et tableau des garanties renseignés sans modification du format.
- **3. Note explicative d'accompagnement :** Descriptif des permanences physiques à Puymoyen, du service d'aide à la résiliation, des actions de prévention et de la qualité du service adhérents, ainsi que des références communales.

Article 4 – Modalités de dépôt et calendrier prévisionnel

Le retrait du dossier de consultation est uniquement possible par voie électronique à l'adresse suivante : *https://charente.marches-publics.info/accueil.htm*

Pour plus de renseignements, les soumissionnaires pourront utilement se reporter aux conditions générales d'utilisation de la plateforme http://www.marchespublics.info/kiosque/conditions-generales.pdf.

Modalités de dépôt : Les propositions sont déposées de manière dématérialisée sur le profil acheteur de la commune de Puymoyen ou transmises à l'adresse électronique dédiée de la Mairie sous forme de fichier zippé.

Étape de la consultation	Calendrier prévisionnel
Publication de l'Appel à Manifestation d'Intérêt	**Fin octobre 2026**
Date limite de réception des candidatures	**30 novembre 2026 à 12H00**
Analyse des offres par la commission municipale	**Début décembre 2026**
Auditions éventuelles des candidats présélectionnés	**Mi-décembre 2026**
Choix final et signature de la convention de partenariat	**Fin Décembre 2026 (Lancement Janvier 2027)**

Article 5 – Grille d'évaluation simplifiée sur 100 points

Critères de sélection : La commission municipale évaluera les offres sur un total de 100 points, décomposés selon les 6 critères objectifs ci-dessous :

Critère d'évaluation	Points	Éléments analysés par la commission
1. Tarifs et maîtrise de leur évolution	**30 pts**	Niveau des cotisations par tranche d'âge, compétitivité globale et engagements de modération des hausses.
2. Niveau et lisibilité des garanties	**30 pts**	Qualité des remboursements (soins courants, hospitalisation, optique, dentaire) et clarté du tableau.
3. Accessibilité sociale de l'offre	**20 pts**	Absence de questionnaire médical, absence de délai de carence et de limite d'âge supérieur.
4. Accompagnement et proximité à Puymoyen	**10 pts**	Fréquence des permanences physiques en mairie, réunion publique et aide gratuite à la résiliation.
5. Services complémentaires et prévention	**5 pts**	Téléconsultation, assistance à domicile, ateliers de prévention santé et protection juridique.
6. Références et suivi du partenariat	**5 pts**	Expérience auprès d'autres collectivités et qualité du modèle de bilan annuel anonymisé.

Article 6 – Analyse, audition et attribution

Procédure de sélection : La commission municipale effectuera un classement à partir de la synthèse comparative des cadres de réponse. La commune se réserve le droit d'auditionner les 2 ou 3 candidats les mieux classés afin de préciser les engagements opérationnels (permanences, stabilités tarifaires). L'organisme retenu signera une convention de partenariat d'une durée initiale de 3 ans.

Article 7 – Renseignements complémentaires

Contact administratif : Mairie de Puymoyen — 1 Place Genainville, 16400 Puymoyen | Téléphone : 05 45 61 10 54 | Courriel : contact@puymoyen.fr